

Votants : 86
Convocation du Conseil de Communauté :
le 8 janvier 2013
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 15 janvier 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 14 janvier 2013

DEVELOPPEMENT DURABLE - AGENDA 21 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'IFREE - ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN OEUVRE DE L'AGENDA 21 INTERNE

Titulaires présents :

Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Joël MISBERT, René MATHE, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Brigitte COMPETISSA, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Nicole DAVID, Gérard GIBAUT, Gilbert GOLAZ, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Patrick BERNACCHI, Dominique BOUTIN-GARCIA, Amaury BREUILLE, Didier DAVID, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Christian GRELIER, Véronique HENIN-FERRER, Anita JAGOUX, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Germain MEHL, Alain MEMIN, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Frédéric PASTOR, Christiane PINEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Françoise TALBOT, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Geneviève GAILLARD à Thierry DEVAUTOUR, Jacques BROSSARD à Monique SAGOT, Dominique VALLEE à Joël BOURCHENIN, Gérard LABORDERIE à Christian GRELIER, Rabah LAICHOIR à René MATHE, Robert GOUSSEAU à Joël MISBERT, Blanche BAMANA à Denis THOMMEROT, Chantal BARRE à Michel GENDREAU, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Georges BERDOLET à Claire RICHECOEUR, Jean-Pierre BOUTHILLIER à Danielle NICORA, Alain CHAUFFIER à Brigitte COMPETISSA, Annie COUTUREAU à Maryvonne ARDOUIN, Annick DEFAYE à Hüseyin YILDIZ, Francis DUPONT à Stéphane PIERRON, Nicole GRAVAT à Amaury BREUILLE, Emmanuel GROLLEAU à Bernard JOURDAIN, Nicole IZORE à Dominique BOUTIN-GARCIA, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Patrice LAPLACE à Christiane PINEAU, Eliane LE MAITRE à Jean-Michel TEXIER, Aurélien MANSART à Gérard ZABATTA, Alain SAUVIAC à Bernard ADAM, Jean-Louis SIMON à Jean-Pierre GAILLARD, Jean-Claude SUREAU à Gaëlle MANGIN, Jacques TAPIN à Christophe POIRIER

Titulaires absents suppléés :

Titulaires absents :

Elsie COLAS, Patrick DELAUNAY, Jacques GUILLOTEAU, Jacqueline LEFEBVRE, Nicolas MARJAULT, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Delphine PAGE, Michel PAILLEY, Alain PIVETEAU

Titulaires absents excusés :

Geneviève GAILLARD, Jacques BROSSARD, Pascal DUFORESTEL, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Gérard LABORDERIE, Rabah LAICHOIR, Robert GOUSSEAU, Blanche BAMANA, Chantal BARRE, Pilar BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Georges BERDOLET, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Alain CHAUFFIER, Annie COUTUREAU, Annick DEFAYE, Francis DUPONT, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Nicole IZORE, Guillaume JUIN, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Aurélien MANSART, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Jacques TAPIN

Président de séance : Thierry DEVAUTOUR

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

Accusé de réception en préfecture 079-247900806-20130114-C36-01-2013-DE Date de télétransmission : 17/01/2013 Date de réception préfecture : 17/01/2013
--

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 JANVIER 2013

DEVELOPPEMENT DURABLE - AGENDA 21 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'IFREE - ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN OEUVRE DE L'AGENDA 21 INTERNE

Monsieur **Bernard JOURDAIN**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur Proposition de la Présidente,

Créé à l'initiative de l'Etat, du Conseil régional Poitou-Charentes et des Associations d'éducation à l'environnement, l'Ifrée assure, de par ses statuts, des missions d'intérêt général liées aux questions d'environnement et de développement durable. Il accompagne, dans une logique éducative, les actions et programmes relevant d'une démarche de développement durable, à travers la mise en réseau et la mobilisation des acteurs, l'aide à la définition des objectifs, et la recherche des moyens à mettre en œuvre. Ayant vocation à assurer un transfert de compétences vers les acteurs régionaux, l'Ifrée apporte ainsi son soutien aux collectivités territoriales de Poitou-Charentes dans la conduite de leurs démarches de développement durable.

A ce titre, l'Ifrée est engagée depuis 2009 aux côtés de la Communauté d'agglomération de Niort (CAN) dans la définition et le suivi de toutes les étapes de sa démarche Agenda 21 interne, à savoir :

- 1ère phase : co-rédaction du rapport intitulé « Vers une démarche communautaire de développement durable » avec le « groupe de travail développement durable »,
- 2ème phase : définition de la feuille de route décrivant la démarche Agenda 21 interne de la CAN
- 3ème phase : accompagnement à la réalisation de la démarche Agenda 21 interne de la CAN (sensibilisation des agents au développement durable et à la démarche Agenda 21, formation d'agents à l'animation de réunions selon une approche participative, élaboration d'un diagnostic partagé, hiérarchisation des axes de travail prioritaires, définition des pistes d'actions, rédaction des fiches actions, co- rédaction et mise en page du plan d'actions)

A l'issue de cette 3ème phase, le Conseil communautaire a adopté le 12 décembre 2011 les pistes d'actions 2012-2014 de l'Agenda 21 interne, ponctuant ainsi la phase d'élaboration de la démarche et amorçant la phase de mise en œuvre et d'évaluation.

Un plan d'actions 2012-2014 a été défini, comportant des actions réparties entre les volets « éco-exemplarité », « gouvernance interne » et « territoire », et rattachées chacune à une direction dite « pilote ». Pour garantir et maintenir la mobilisation dont les agents ont fait preuve tout au long de la phase d'élaboration, la CAN a fait le choix de constituer en 2012 5 équipes projets composées d'agents volontaires, issus de tous services et tous métiers, désireux de s'impliquer sur leur temps de travail dans la mise en œuvre d'actions ciblées de l'Agenda 21 interne.

Accusé de réception en préfecture 079-247900806-20130114-C36-01-2013-DE Date de télétransmission : 17/01/2013 Date de réception préfecture : 17/01/2013
--

Les 5 équipes projets sont les suivantes :

- équipe projet n°1 : achats durables
- équipe projet n°2 : mobilité
- équipe projet n°3 : prévention des déchets
- équipe projet n°4 : communication interne
- équipe projet n°5 : solidarité

Fortes des résultats de cette première année d'expérimentation, la CAN souhaite reconduire en 2013 ce dispositif participatif pour la mise en œuvre des actions de l'Agenda 21 interne. Un travail approfondi sera par ailleurs mené sur l'évaluation, afin d'une part, de partager et rendre compte au plus grand nombre de l'état d'avancement et des résultats du programme d'actions, et d'autre part d'évaluer la démarche au regard des objectifs généraux fixés dans la feuille de route.

Les étapes de cette 2ème année de mise en œuvre de la démarche Agenda 21 interne sont les suivantes :

- réalisation du plan d'action de l'Agenda 21 interne
- élaboration et mise en œuvre du dispositif d'évaluation de la démarche et du suivi de la réalisation du plan d'actions Agenda 21
- accompagnement et suivi de la mission « Développement durable - Agenda 21 » pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 interne

Ainsi, par cette nouvelle phase, l'Ifrée travaillera au côté de la mission « Développement durable - Agenda 21 » et des agents impliqués au sein des équipes projets. Cette nouvelle mission d'accompagnement serait donc la 5ème phase de la démarche Agenda 21 de la CAN, et constitue la suite logique du travail partenarial engagé depuis 4 ans entre l'Ifrée et la collectivité.

La CAN s'engage à prendre en charge financièrement les interventions de l'Ifrée pour un montant de 15 000 €, dans les conditions prévues par la convention.

La durée de la convention de partenariat est fixée à 12 mois, de janvier 2013 à décembre 2013, date de remise du compte-rendu d'opérations.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver la convention jointe en annexe,
- Autoriser la Présidente ou le Vice-Président Délégué à la signer ainsi que tous documents afférents à sa mise en œuvre,
- Autoriser le versement de la somme de 15 000 € à l'association IFREE dans les conditions prévues dans la convention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 86
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Bernard JOURDAIN

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20130114-C36-01-2013-DE
Date de télétransmission : 17/01/2013
Date de réception préfecture : 17/01/2013